

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 14 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Présents : BENITO Patricia ; DONEYS Jean-Luc ; BOUTONNET Sabine ; POUGET Alain ; TEISSEDRE Janine ; BLAMPAIN Joël ; GALERY Jacques ; BADUEL Patrick ; BARDY Daniel ; CHEVALIER Cécile ; PORTERO Séverine ; MURAT Frédéric ; PIED Laurence ; RAYNAL Géraud ; VABRE Fabien.

Absents : MARCENAC Cécile (procuration à Patricia BENITO) ; LEGOUT Cécile (procuration à Jean-Luc DONEYS) ; DELOM Florence (procuration à Alain POUGET) ; PENA-AUBERT Christelle (procuration à Sabine BOUTONNET).

L'an deux-mille vingt, le 14 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 10 septembre 2020, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Joël BLAMPAIN

Délégation autorisant le maire à ester en justice

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Par la délibération 2020/010, plusieurs délégations ont été accordées à Mme le Maire.

Il est proposé aujourd'hui de déléguer à Madame le Maire le droit d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant les tribunaux administratifs. Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

Représentant au CNAS

La Commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale qui propose un certain nombre d'actions et d'aides pour les agents de la Collectivité.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de nommer un représentant auprès du CNAS. Madame Jeanine TEISSEDRE propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus à l'unanimité.

Représentant au sein de Cantal Ingénierie et Territoires

Cantal Ingénierie et Territoires (CIT) est une agence technique départementale chargée d'apporter son soutien aux collectivités territoriales.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner un élu qui représentera la Commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence.

Monsieur Jean-Luc DONEYS propose sa candidature pour être représentant auprès du CIT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus à l'unanimité.

Désignation de conseillers municipaux pour siéger au sein des commissions de la CABA

Par sa délibération 2020/057 en date du 16 juillet 2020, la CABA a créée 7 Commissions de Travail permanentes qui prennent les dénominations suivantes :

- Commission Ressources (Administration Générale, Personnel, Finances, Contractualisations),
- Commission Grand Cycle de l'Eau (Eau, Assainissement collectif, non collectif et pluvial, GEMAPI),
- Commission Environnement et Développement Durable (Déchets, recyclage, développement durable, énergie, air, climat, Plantelière),
- Commission Mobilités et Transports Urbains (Transports urbains, périurbains, scolaires, mobilités douces),
- Commission Aménagement et Développement Économique (ZAE, Action économique, Aéroport),
- Commission Vie et Animations Locales (Tourisme, Grands Equipements, Culture et Enseignement supérieur),
- Commission Aménagement du territoire communautaire (PLUi, ADS, dossiers d'aménagement, suivi du SCoT, NPNRU, OPAH, Politique de la Ville, PLIE, Gens du Voyage).

La CABA a par ailleurs prévu la possibilité que soient désignés par chaque Conseil Municipal des conseillers municipaux qui pourront participer aux travaux de chaque Commission dans la limite de deux membres maximum, en-dehors du Maire, qui est membre de droit de chaque Commission.

M. Jean-Luc DONEYS, 1^{er} adjoint et conseiller communautaire, a fait le choix d'être membre des Commissions suivantes : Commission Aménagement et Développement Économique, Commission Aménagement du territoire communautaire.

Dès lors, la Commune de Saint-Paul des Landes peut donc désigner **un membre supplémentaire** pour ces Commissions, et elle peut désigner **deux membres pour les autres Commissions**.

Les conseillers suivants sont proposés pour les Commissions indiquées :

- **Commission Aménagement du territoire communautaire (un conseiller possible) : Fabien VABRE**
- **Commission Ressources (deux conseillers possibles) : Sabine BOUTONNET**
- **Commission Grand Cycle de l'Eau (deux conseillers possibles) : Alain POUGET, Géraud RAYNAL**
- **Commission Environnement et Développement Durable (deux conseillers possibles) : Laurence PIED, Jacques GALERY**
- **Commission Mobilités et Transports Urbains (deux conseillers possibles) : Cécile CHEVALIER**
- **Commission Vie et Animations Locales (deux conseillers possibles) : Frédéric MURAT, Florence DELOM**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

Désignation d'un correspondant défense

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de nommer un correspondant Défense. Celui-ci un rôle de sensibilisation des citoyens aux questions de défense. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département. Il s'exprime sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. Monsieur Joël BLAMPAIN propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus à l'unanimité.

Représentant au Centre socioculturel

La Commune est adhérente au Centre socioculturel *A la Croisée des Autres*. Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de nommer un représentant et un suppléant. Madame Patricia BENITO propose sa candidature pour être représentante titulaire, et Madame Cécile CHEVALIER propose sa candidature pour être sa suppléante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus à l'unanimité.

Projet d'Ecole numérique

L'école de Saint-Paul des Landes a été équipée en matériel numérique en 2016 (équipement de 4 classes avec des vidéoprojecteurs, achat de tablettes) puis en 2018 (équipement d'un vidéoprojecteur dans la dernière classe non équipée de l'école élémentaire).

L'équipe enseignante de l'école de Saint-Paul des Landes a soumis un projet pédagogique visant à mettre en place pour l'année scolaire 2021-2022 du matériel numérique dans les classes de maternelle. Il s'agirait de deux vidéoprojecteurs à installer en Grande et en Moyenne Section, ainsi que d'un écran tactile de 55 pouces en Petite Section.

Un appel à projet ayant été lancé par l'éducation Nationale avec une réponse à apporter le 15 septembre 2020, il est nécessaire d'approuver le projet pour pouvoir effectuer la demande de subvention suivant le plan de financement suivant :

dépenses HT		recettes HT	
2 vidéoprojecteurs interactifs	4 980,00	appel à projet EN	5 348,50
Installation	590,00	autofinancement	5 348,50
2 ordinateurs portables	1 430,00		
écran tactile avec support	3 482,00		
installation	215,00		
	10 697,00		10 697,00

Il est proposé :

- De valider le projet tel que présenté ;
- D'inscrire les crédits correspondant au budget 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

Rénovation de l'Eglise

L'église de Saint-Paul des Landes nécessite une rénovation de sa toiture. Un devis a été établi pour un montant de 8 031.50 € HT. L'Etat propose un appel à projet dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) afin notamment de participer à la relance économique. Les dossiers doivent être déposés pour le 15 septembre 2020 dernier délai.

dépenses HT		recettes HT		
Rénovation toiture	8 031.50	DSIL	5 622,05	70 %
		autofinancement	2 409.45	30 %
	8 031.50		8 031.50	100 %

Il est proposé :

- De valider le projet tel que présenté ;
- D'inscrire les crédits correspondant au budget 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

Convention avec le Centre Socioculturel pour le pôle adolescent

Dans la continuité de la collaboration enclenchée depuis 2016, et suite au travail mené depuis 2018 au travers de différentes rencontres et échanges, la Commune de Saint-Paul des Landes et le Centre socioculturel *A la Croisée des Autres* (ACDA) ont abouti à des perspectives partagées de développement de l'action socioculturelle en direction de la jeunesse de Saint-Paul des Landes. Actuellement les compétences du Centre socioculturel ACDA couvrent le pôle enfance (ALSH 3-11 ans et ALSH du mercredi après-midi).

Suite aux différentes discussions, il est possible aujourd'hui de mettre en œuvre les actions à destination des adolescents (12-17 ans) dans le cadre de l'ouverture de la « *Sexion ados* » aux jeunes Saint-Paulois, qui pourront participer à un accueil de loisirs les mercredis après-midi de 13h30 à 18h30, les vendredis soirs de 20h à 23h et durant les vacances scolaires de 8h30 à 18h30, avec les actions suivantes :

- Un accès libre, moment de rencontres, de discussions, d'échanges entre les jeunes mais aussi avec les animateurs. Un temps pour mettre en place des projets, répondre à leurs demandes et à leurs besoins. Un temps et un espace libre où ils peuvent jouer librement (jeux de société, baby-foot, etc).
- Des activités à la demi-journée ou à la journée qui découlent des propositions des jeunes. Activités sportives, loisirs créatifs et artistiques, multimédia, activités ludiques, sorties, soirées, séjours, etc.
- Des actions d'engagement ; engagement et participation des jeunes dans l'exercice de la citoyenneté, la solidarité, départ en vacances, élaboration de projets culturels et sportifs tels que le « carnet de voyage », des projets ados/séniors, ambassadeur « don du sang », collecte pour les restos du cœur, promenade de chiens de la SPA, etc.

En fonction des besoins identifiés par le Centre socioculturel, la Collectivité ou les utilisateurs, des navettes seront mises en place.

Il est proposé :

- D'autoriser Mme le Maire à signer un avenant à la convention en place avec le Centre socioculturel *A la Croisée des Autres* pour mettre en œuvre ces actions en direction des adolescents ;
- D'inscrire les dépenses nécessaires à l'article 6558 pour 4 337 € soit :
 - 1 000 € pour le pilotage du nouveau secteur jeunesse ;
 - 3 337 € pour la mise en œuvre du secteur jeunesse « *Sexion ados* ».
- D'inscrire un total de 18 690 € de subvention globale au Centre socioculturel *A la Croisée des Autres* à l'article 6558 sur le budget 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

Conventions pour les Temps d'Activités Périscolaires

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) organisés par la Commune de Saint-Paul des Landes ont pour but de proposer aux enfants un temps d'initiation, de découverte, de détente ou de décompression entre le temps scolaire, qui se termine à 15h30, et le retour à la maison. Ces TAP sont menés dans l'intérêt de chaque enfant, afin de s'assurer qu'il découvre sereinement, sans objectif ni pression, une activité qui pourrait l'aider à se développer. C'est pourquoi chaque intervenant est enjoint à préparer et à mener son atelier hors d'une logique de compétition ou d'apprentissage, mais plutôt de découverte et de confiance. Les TAP sont organisés par périodes de vacances scolaires à vacances scolaires. Dans le cadre de l'organisation de ceux-ci, il peut être fait appel à des intervenants extérieurs.

Aussi, il est proposé :

- D'autoriser Mme le Maire à signer des conventions suivant le modèle annexé afin de permettre la mise en place de ces TAP dans la limite d'un montant horaire de 50 € ;
- D'inscrire les dépenses à l'article 611.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.